



Catherine PLOQUIN

Consultante

Conseil & Formation en assurance

**Vos contrats d'assurance sont-ils efficaces ?**

> Mob. 06.77.04.02.08

> catherineploquin@yahoo.fr

*links* CONSEIL

## MAITRISER LES ASSURANCES FONDAMENTALES DE L'ENTREPRISE

Les contrats d'assurances font partie du Patrimoine de l'entreprise et les axes d'exposition aux risques sont nombreux : les biens, les responsabilités, l'interruption d'activité, les personnes.

Dans la mise en œuvre des garanties d'une police, l'entreprise doit pouvoir identifier et traiter les causes de dysfonctionnement et de carence. En effet, selon les cas les polices peuvent se trouver totalement inopérantes ou simplement limitées dans le fonctionnement de leurs garanties.

Trois facteurs peuvent concourir à ces dysfonctionnements :

- **Les dispositions propres à la police** : les principaux risques de carence portent sur la teneur des clauses qui constituent la police proprement dite. Il s'agit notamment de clauses restrictives critiquables compte tenu des meilleures clauses que l'on peut rencontrer sur le marché. Il en est ainsi par exemple, de la rédaction de la définition de l'incendie comme « une combustion avec flammes en dehors d'un foyer normal ». Définition qui n'envisage pas le cas de l'incendie sans flamme, ni les dommages de gaz et de chaleur en résultant. Ces dispositions sont négociables.
- **Les dispositions du Code des Assurances** : Celles-ci comportent des règles qui, bien que légales, ne sont pas favorables à l'assuré et constituent même pour lui des sources de danger. Par exemple, le cas de déclaration inexacte non intentionnelle à la souscription du contrat qui a pour conséquence de réduire l'indemnisation en cas de sinistre (article L113-9 du Code des assurances). Ces dispositions sont négociables.
- **La démarche de l'entreprise** : Il peut s'agir d'une appréciation des risques et des montants garantis non adaptés aux risques réels encourus ; d'oublis ; d'erreurs notamment lorsque la fonction assurance n'est pas centralisée...

## FORMATION AUX ASSURANCES FONDAMENTALES DE L'ENTREPRISE (3 jours)

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et comprendre les différentes polices de l'entreprise
- Maîtriser les éléments clés du contrat et identifier les pièges à éviter
- Analyser les clauses clés et identifier les points de négociation
- Rédiger les clauses essentielles et stratégiques
- Optimiser la gestion des polices et des sinistres
- Etablir un dialogue efficace avec les assureurs et courtiers

### METHODE PEDAGOGIQUE

- Le cadre juridique du contrat est exposé étape par étape
- Les polices fondamentales de l'entreprise (Responsabilité Civile, Dommages, Auto...) font l'objet d'une étude approfondie
- Les études de cas, la lecture de clauses imparfaites... permettent aux participants d'acquérir les bons réflexes juridiques, d'anticiper et de traiter efficacement les difficultés liées à l'interprétation et à l'exécution des contrats d'assurance.

Catherine PLOQUIN

Mob: 06.77.04.02.08 - [catherineploquin@yahoo.fr](mailto:catherineploquin@yahoo.fr)  
87, rue du Président Roosevelt – 78500 Sartrouville

Links Conseil - 1-3, rue du Départ 75014 Paris - SAS au capital de 1 000 000 € - RCS Paris B 419 722 343